

Justificatifs nécessaires et remarques sur la demande d'évaluation technique

Les documents mentionnés aux points 1. et 2. doivent être envoyés au format PDF, **3 à 4 semaines avant l'évaluation technique**, aux auditeurs notifiés par la VERS !

1. Justificatifs de l'activité commerciale

- **Police d'assurance / confirmation de couverture d'au minimum 5 millions euros** (assurance de responsabilité civile entreprise et produits)
- **Organigramme de la structure de l'entreprise**
- **Profil de l'entreprise, information d'entreprise** (p. ex. prospectus, présentation)
- **Justificatifs visant la dénomination des fonctions suivantes dans l'entreprise :**
 - Directeur ou directrice technique
 - Personne instruite dans le domaine des marchandises dangereuses (lors de travaux sur wagons citernes)
 - Personne responsable des éléments suivants :
 - Contrôle final / Sortie d'atelier / Autorisation de remise en service
 - Gestion de la qualité
 - Réglementation
 - Équipements métrologiques et de contrôle
- **Certificat selon ISO 9001 ou pour un système de gestion qualité équivalent**
⇒ La certification peut être demandée via la VERS
- **Certificat selon ISO 45001 Santé et sécurité au travail** (si existant)
- **Certificat selon la ISO 14001 Management environnemental** (si existant)

2. Justificatifs de compétences en matière de maintenance

- **Certificat selon le règlement d'exécution (UE) 2019/779 (ECM) dans la fonction Exécution de l'entretien (Fonction IV) en langue allemande ou anglaise**
⇒ La certification peut être demandée via la VERS
- **Justificatifs relatifs au maintien des compétences du personnel chargé de la maintenance, dans les domaines suivants :**
 - Travaux de maintenance (p. ex. formations annuelles)
 - Les justificatifs de formation doivent mentionner la durée de la formation
 - Justificatifs de formation sur les modifications du VPI-EMG
 - Travaux sur le frein (mécanicien serrurier sur freins – voir aussi VPI-EMG 07, point 2(1)) et formation continue annuelle sur les travaux à accomplir sur les freins (p. ex. La maîtrise des freins)
 - Désignation de l'expert de conteneurs (VPI-EMG 07, Annexe 9, point 3.1(2)) y compris titre de formation

- **Réalisation de révisions sur wagons de marchandises :**

- Certification de soudeur selon EN 15085-2 au niveau de classification CL1, domaine d'activité M et mise en œuvre des spécifications selon EN 15085-6 par un organisme accrédité
⇒ La certification peut être demandée via la VERS
- Qualification du personnel de contrôle CND pour la mise en œuvre du module 09 du VPI-EMG pour les contrôleurs et superviseurs selon ISO 9712 dans le cadre des procédés d'essai : VT, MT, PT par un organisme accrédité (remarque : de préférence avec la spécification dans le secteur ferroviaire)

- **pour les ateliers qui procèdent à la maintenance des essieux :**

- Justificatif d'un système de gestion des compétences pour le CND conformément au programme NDT RAILWAY (procédés d'essai : UT, MT), ou une certification reconnue par la VERS et offrant le même niveau de sécurité que le programme NDT RAILWAY (p. ex. attestation d'inspection de DB Systemtechnik GmbH)
- Justificatifs attestant la formation annuelle des collaborateurs dans le domaine critique pour la sécurité

- **Équipement pour les révisions**

- Machine d'essai des ressorts (G 4.0)
- Bascule à wagons ou d'autres dispositifs de pesage appropriés (G 4.0)
- Outils de mesure et de contrôle appropriés
- Appareils appropriés de contrôle des freins avec justificatif établi par le fabricant (p. ex. type PDR5 de DB Fulda, Knorr MI8, Simef...)
- Les travaux et contrôles sur freins requièrent une voie avec fosse. Sont équivalents les équipements prévoyant un volume libre comparable sous le wagon de marchandises et permettant de garer le wagon sur ses essieux montés.

Les spécifications énoncées dans le module 01 du VPI-EMG, annexe 23, sont applicables d'une manière générale

3. Remarques concernant l'évaluation technique

Pour fournir les justificatifs de compétences en matière de réparation, il est nécessaire que les activités et équipements à auditer puisse être évalués.

- Pendant l'évaluation technique, il faut pouvoir observer les activités de réparation en cours sur le wagon de marchandises et/ou les composants.
- Le service mobile ne peut être attesté qu'après évaluation de l'équipement des véhicules de service. Cet équipement doit être présent le jour du contrôle.
- Calibration des instruments de mesure : Les spécifications du module 01 du VPI-EMG et celles de la norme DIN 27201-9 (annexe A : délais de contrôle) doivent être mises en œuvre. Les exceptions aux délais de contrôle doivent être validées de façon correspondante par l'utilisateur. La calibration doit être effectuée par un laboratoire de calibration accrédité ou certifié conformément à ISO 17025.